

# Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

## **DÉLIBÉRATION N°2023-013**

**EN DATE DU 16 MARS 2023**

**PORTANT SUR LE PLUI : AVENANT MARCHÉ BUREAU D'ÉTUDES**

\*\*\*

Le Conseil Communautaire s'est réuni le seize mars deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la Salle des Fêtes de Mortroux, selon convocation le 08/03/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. GENEVOIS Jean-François a été désigné **secrétaire de séance**.

### **Présents :**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

### **Absents ayant donné pouvoir :**

-BOURSAUD Armelle *donne pouvoir* à AUROUSSEAU Jean-Claude.  
-CARCAT Camille *donne pouvoir* à GUYOT Pierre.  
-CHAVANT Philippe *donne pouvoir* à GENEVOIS Jean-François.  
-PILAT Hélène *donne pouvoir* à MARSALEIX Guy.  
-ROUSSILAT Florence *donne pouvoir* à GUETAT Philippe.

### **Excusé :**

-MOREAU Adrien.

\*\*\*\*\*

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	21	26	26	26	0

Vu la délibération n° 2019-042 portant sur la prescription du plan local d'urbanisme ;

Rappelant d'une part la signature de l'acte d'engagement pour la réalisation du PLUi en date du 25 septembre 2019 pour un montant de 135 740.00 € HT (162 888.00 € TTC) avec le bureau d'études Karthéo.

Rappelant d'autre part que le marché prévoit un total de 32 OAP (Orientation d'Aménagement et de de Programmation). Or, nous sommes actuellement à 46 OAP sectorielles (41 « habitat » + 5 « économique ») travaillées par le bureau d'études, soit 14 de plus par rapport au marché initialement passé.

*Il convient alors de prévoir un avenant de 14 OAP supplémentaire à 780.00 € HT, représentant la somme totale de 10 920.00 € HT.*

Le bureau d'études consent à facturer une OAP sur deux, soit 7 OAP supplémentaires pour un total de 5 460 € HT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant de 5 460.00 HT, soit un montant de marché s'élevant à 141 200.00 euros HT.



Fait à Genouillac, le 16 mars 2023,  
Guy MARSALEIX, Président,